

**LETTRE D'ENTENTE CONCERNANT LA DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU
PLAN D'ACTION POUR L'ANNÉE CIVILE 2015**

Dans la lettre-entente du 12 décembre 2014 il a été convenu entre la NERC, le NPCC et la Régie que le plan d'action pour l'année civile 2015 (le plan) sera soumis par le NPCC pour approbation par la Régie à une autre date que le 1^{er} novembre 2014 et que cette date sera convenue entre les parties.

Par la présente lettre d'entente, il est convenu entre les parties que le plan sera soumis par le NPCC pour approbation par la NERC au plus tard le **13 février 2015**.

La NERC soumettra ses commentaires au NPCC et à la Régie et retourne le plan au NPCC au plus tard le **23 février 2015**.

Le NPCC soumettra les versions française et anglaise du plan à la Régie pour approbation au plus tard le **11 mars 2015**.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé les versions anglaise et française de cette Lettre-entente, lesquelles sont réputées également authentiques et valables.

Diane Jean

(signature)

**DIANE JEAN
PRESIDENT**

(titre)
Régie de l'énergie
(Régie)

Charles A. Bernardson

(signature)

**Charles A. Bernardson
Senior Vice President
+66**

(titre)
North American Electric
Reliability Corporation (NERC)

Edward A. Setzer

(signature)

**EDWARD A. SETZER
PRESIDENT + CEO**

(titre)
Northeast Power Coordinating
Council, Inc. (NPCC)

En date du Feb 12 2015

En date du Feb 11 2015

En date du February 11, 2015

À Montreal

À _____

À _____